



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 24 novembre 2022  
Convocation du : 18 novembre 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENT**: Nicolas HOURDRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory PICKEU

DE22.199

**CULTURE**  
**LE VIVAT**  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2023

*Autorisation - Approbation*

☞

Par délibération n° DE19.134 du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs liant la Ville, la Région, l'Etat et le Vivat, association de développement culturel, autour de son projet, pour les années 2019 à 2022.

Si le travail partenarial entre les signataires de la convention a permis d'anticiper la rédaction de la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023 à 2026, les délais administratifs imposés par l'État et la Région ne permettent pas son approbation par les instances délibératives en cette fin d'année 2022.

Afin d'assurer la continuité du financement de l'équipement, il convient d'établir une convention entre la Ville et le Vivat pour le début d'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ de valider la convention d'objectifs pour l'année 2023, document annexé à la présente délibération ;
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention d'objectifs et tout document y afférant.

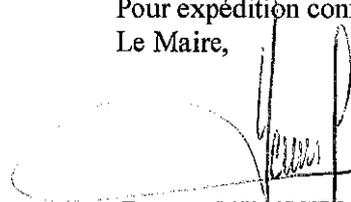
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Grégory PICKEU**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille